

Envoyé en préfecture le 17/12/2024 Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID: 029-212900724-20241213-DEL2024_092-DE

Conseil municipal du 13 décembre 2024 à 18 heures

Salle du Conseil Municipal

11) Del2024-092. Signature d'un bail emphytéotique pour la mise à disposition d'une parcelle communale

Nomenclature : 3.5 – Domaine et patrimoine – Autres actes de gestion du domaine public

Rapporteur : Monsieur René-Claude Daniel

Le rapporteur informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud envisage d'aménager une partie de la parcelle cadastrée Al 1241 sur laquelle était implantée l'ancienne école maternelle Jean Le Brun. La CCPBS envisage de construire un bâtiment comprenant une micro-crèche au rez-de-chaussée et des logements à l'étage.

Afin de permettre la réalisation de ces opérations immobilières, il est proposé de signer un bail emphytéotique au sens des articles L. 451-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime pour une durée de soixante (60) années sur une partie de la parcelle Al 1241.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de son projet immobilier comprenant une micro-crèche et des logements sur une partie de la parcelle Al 1241 dont l'emprise sera déterminée par l'intervention d'un géomètre-expert,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un bail emphytéotique au sens des articles L. 451-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime pour une durée de soixante (60) années sur une partie de la parcelle Al 1241.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait au Guilvinec, le 13/12/2024

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Transmis en contrôle de légalité et/ou affiché par le fait exécutoire.

Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.leguilvinec.com



Envoyé en préfecture le 17/12/2024 Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID: 029-212900724-20241213-DEL2024_092-DE



SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 13 décembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire le 6 décembre 2024, s'est réuni le vendredi 13 décembre 2024 à 18 h en Mairie sous la Présidence de Jean-Luc TANNEAU, Maire. Étaient présents:

Nom-prénom	Présent	Absent	Donne procuration à	Heure d'arrivée	Heure de départ
BARBET Sylvie	х				
BIET Thomas		х	Le Cleach Henri		
BODERE Christian	х		1		
CIPRIANO Evelyne		х	PERON Roger		
Соснои Christine		х	RANZONI Michèle		
Daniel René-Claude	x				
DEFANTE Antoine		х	SEITHER Charles		
GLEHEN Danièle	x				
GODEC Pascal		x			
Gueguen Johan		x			
KERRIOU Christian	х				
Le Balch Daniel	х				
Le Cleach Henri	х				
Le Corre Gaëlle	х				
Le GALL Gaëlle		х	STRUILLOU Audrey		
LE GOFF Françoise	х				
LOPERE Lénaïg		X	BODERE Christian		
PERON Roger	x				
Ranzoni Michèle	х				
Seither Charles	x				
STRUILLOU Audrey	x				
TANNEAU Jean-Luc	x				
VOLANT Laure	х				

Nombre de conseillers :

- en exercice: 23

- présents

: 15

- votants

:21

Secrétaire de séance : Sylvie BARBET